

BUREAUX: RUE NAIN, 4

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 41 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RECLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 4; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et Fils, 26, Chaussée d'Alseberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 23, 11 25. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 09, 9 07.

BOURSE DE PARIS

DU 23 MAI	
3 0/0	59 90
4 1/2	85 75
Emprunts (5 0/0)	94 80
DU 26 MAI	
3 0/0	59 65
4 1/2	86 00
Emprunts (5 0/0)	94 70

ROUBAIX, 26 MAI 1874

BULLETIN DU JOUR

Discours de M. Thiers

On lit dans le Temps :

M. Thiers a reçu aujourd'hui (dimanche), à deux heures un quart, les délégués républicains de la Gironde, venant lui offrir un médaillon comme témoignage de gratitude de leur département. Ces délégués, au nombre de 25, ont présenté en même temps une Adresse énumérant les services que M. Thiers a rendus à la France, à la liberté et à la république.

Voici la réponse de M. Thiers :

Messieurs,

« Je vous remercie de votre présence ici, du don si beau que vous vous êtes chargé de me remettre, et surtout des sentiments dont vous m'apportez l'expression. Ces sentiments, je voudrais les avoir mérités tout entiers; je crois néanmoins, par mon dévouement, en avoir mérité une partie, et je suis charmé de pouvoir parler avec cette confiance devant vous, représentants de la Gironde, au milieu desquels j'ai reçu le pouvoir, et en présence desquels j'en ai fait le premier usage. C'est vous que j'aime à prendre pour témoins, et que je suis heureux d'avoir pour juges dans cette journée du 24 mai.

« Certes, lorsque, il y a un an, l'Assemblée nationale, usant de son droit, se sépara de moi, on ne pouvait pas, en présence du pays apaisé, de l'ordre rétabli, du crédit soudainement relevé, du territoire libéré par mes efforts et ceux de mes dignes collègues, on ne pouvait pas dire que j'avais mal usé du pouvoir qu'on m'avait confié. Mais on m'adressait un reproche: c'était de n'avoir pas su ou voulu ramener le pays dans les voies de la monarchie.

« Eh bien, Messieurs, vous avez tout vu, et je vous le demande, à Bordeaux, au milieu de votre noble cité si animée alors, en présence de toutes ces populations du Midi, confédérées pour la république, en présence de Paris prêt à s'insurger et disposant de forces immenses, pouvions-nous proclamer la monarchie? Pouvions-nous même nous saisir du gouvernement et faire reconnaître l'autorité de l'Assemblée, si nous avions annoncé qu'elle venait pour abolir la république? Quelqu'un, d'ailleurs, l'a-t-il proposé alors? Sans doute, j'ai entendu plus d'un honorable député exprimer le regret que la chose ne fût pas possible, mais je n'ai entendu personne en faire la proposition.

« Et un mois après, lorsqu'arrivés aux portes de Paris, qu'il fallait arracher à l'anarchie, nous étions obligés de déclarer, au nom de l'Assemblée elle-même, que c'était non pour la monarchie, mais pour l'ordre social en péril que nous combattons, aurions-nous pu tout à coup proclamer la mo-

narchie? Et si nous n'osions pas le faire en présence du danger, aurions-nous pu, nous démentant impudemment, faire le lendemain le contraire de ce que nous avions annoncé la veille? Quelqu'un a-t-il osé le proposer? Et un mois après, lorsque nous étions obligés de demander à la Banque le pain de chaque jour, lorsqu'il fallait trouver tout d'un coup 500 millions pour éloigner les Prussiens seulement à quelques lieues de Paris, est-ce en causant au pays l'émotion que n'aurait pas manqué de produire l'abolition de la république, que nous aurions pu obtenir ce subit apaisement de deux années qui nous a permis d'exécuter des emprunts prodigieux, de racheter le territoire département par département, et de rétablir la France dans l'estime des nations, en révélant tout à coup l'immensité de ses ressources? C'est avec la république, ou son nom, avec l'apaisement que sa loyale acceptation produisait dans les masses populaires, que nous avons pu obtenir deux années d'un calme inespéré, et réaliser les faits que vous voulez bien qualifier aujourd'hui en termes si honorables. Et dans ces faits, où il entrait peut-être quelque mérite d'exécution, savez-vous quel a été le vrai mérite, à mes collègues et à moi? C'est d'avoir eu une vue claire de la situation, c'est d'avoir compris que, dans l'état présent du pays, la république était la seule forme possible du gouvernement. C'est là l'acte de raison dont je parlais il y a quelques semaines, et qu'il faut accomplir si l'on veut que le pays retrouve la sécurité, et avec la sécurité, l'activité du travail et l'entrain des affaires. Et, d'ailleurs, les derniers événements nous fournissent eux-mêmes la preuve la plus complète de ce que j'avance ici.

« Les hommes qui m'ont succédé, et qui m'ont succédé pour faire la monarchie que je ne faisais pas, l'ont-ils faite? Ils ont eu, pour la préparer et pour la donner, une année tout entière; ils ont eu la force matérielle, l'autorité de l'Assemblée, le pouvoir exercé sans ménagements; ont-ils rétabli la monarchie? Personne assurément, n'oserait dire qu'ils ne le voulaient pas, et si, le voulant, ils ne l'ont pas faite, c'est qu'apparemment ils ne le pouvaient point.

« Ce sont les partis, dirait-on, qui ont été l'obstacle! Mais ces partis, on les retrouvera devant soi le lendemain, comme on les a retrouvés la veille. Et d'ailleurs, qui sont-ils, ces partis? Ce sont les masses populaires, profondément attachées à la forme républicaine, ce sont les partis monarchiques eux-mêmes, voulant la monarchie, mais ne voulant pas la même, toujours prêts à se coaliser contre celle des trois dynasties à laquelle on donnerait la préférence.

« C'est là, Messieurs, l'enseignement qu'il faut tirer de cette date du 24 mai; n'accusons pas les hommes, ne les irritons pas en les accusant, et cherchons dans les derniers événements, non pas une occasion de récrimination, mais un enseignement. L'enseignement est celui-ci: les hommes qui m'accusaient de n'avoir pas rendu la monarchie à la France ont eu en mains, pendant une année, le pouvoir, la force matérielle, une majorité monarchique, et cette monarchie, ils ne l'ont pas rétablie, uniquement parce qu'ils ne le pouvaient pas. Cette leçon, le pays en a profité, et il le fait voir avec une étonnante persévérance toutes les fois qu'il a un député à élire. Il a compris que pour n'avoir pas la guerre civile, pour arriver au calme, au travail fécondant, il faut accepter le gouvernement qui confondra tous les partis en un seul, composé de l'universalité des bons citoyens unis, quelles que soient leur origine et leurs opinions,

pour réorganiser la France et la conduire ainsi à un meilleur avenir, et ce gouvernement, il n'y en a pas un autre que celui de la république conservatrice. Et si aujourd'hui on rencontre dans l'Assemblée tant de difficultés à composer un ministère qui obtienne la majorité, c'est qu'on ne veut pas reconnaître les vérités que j'expose ici. Malheureusement l'Assemblée nationale, représentant nos divisions, a la plus grande peine à constituer une majorité stable et homogène. Mais ne l'accusons pas, respectons-la, et sachons attendre d'elle des résolutions salutaires. Espérons qu'après les dernières expériences, elle admettra comme nous la nécessité de prendre le pays pour arbitre souverain des différends qui la divisent.

« Le Pays, en la nommant, n'a limité ni sa mission ni la durée de cette mission; il s'en est lié à sa raison, à sa loyauté, à sa délicatesse, du soin de déterminer l'étendue de sa tâche et le temps qu'elle mettrait à l'accomplir.

« Si, ne pouvant aboutir à un résultat, elle persistait à conserver son mandat, elle sortirait des conditions que la raison impose à toute Assemblée délibérante. Dès qu'elle ne peut plus donner une majorité, elle n'a plus le moyen de gouverner, et quand elle ne le peut plus, elle n'a plus le droit de le vouloir. Mais fions-nous-en à elle, attendons de sa part ce que j'ai appelé un acte de raison qui l'honorera aux yeux de la nation et lui rendra les suffrages qu'elle a aliénés d'elle. Espérons surtout qu'elle comprendra que plus elle attendra, moins modérées et moins sages seront les élections futures.

« Pour moi, ne désirant rien que le repos au sein de l'étude, de l'affection de mes amis, de la concorde de mes concitoyens, je ne vous parle comme je le fais qu'inspiré par une conviction forte et par une expérience des hommes et des choses qu'on veut bien ne pas me contester. Je vous remercie de nouveau de vos témoignages, et en donnant la main à votre ancien maire si justement regretté, je vous la donne à tous bien cordialement.

Révélation sur l'incident Piccon-Bergondi

On transmet de Nice au *Nouveliste de Paris*, avec prière de le publier, un document des plus curieux et destiné à jeter sur l'incident Piccon et le suicide de M. de Bergondi un nouveau jour. C'est le mandat impératif signé par le comité électoral républicain de Nice et accepté par Bergondi et Piccon, avant leur élection à l'Assemblée nationale de Bordeaux :

Nice, le 1^{er} février 1874.

La commission nommée par le comité niçois en assemblée générale du 30 juin 1871 et chargée de proposer les candidats à la députation, s'étant réunie, a interpellé, conformément à la délibération d'hier, MM. Piccon et Bergondi sur leur conduite à tenir dans le cas de la réussite de leur candidature, tant sur la question de paix ou de guerre, que sur la révision du traité du 24 mars 1860.

MM. Piccon et Bergondi ont déclaré que dans le cas où ils seraient élus :

- 1^o Ils voteront la paix;
- 2^o Ils s'obligent à unir leurs efforts, afin d'engager le général Garibaldi à soulever la question de Nice et de lui faire connaître les aspirations du pays;
- 3^o Que, au sujet du traité de 1860 portant annexion de Nice à la France, ils s'obligent à soutenir, de toutes leurs forces,

toute proposition que pourra faire le général Garibaldi, ayant pour but la révision de ce traité et la révision du plébiscite de 1860;

4^o Que, dans le cas où le général Garibaldi ne serait pas élu ou que son élection ne fût pas validée par l'Assemblée, ou même dans l'hypothèse que le général ne voudrait pas soulever la question de la nationalité de Nice, MM. Piccon et Bergondi s'engagent à appuyer toute pétition revêtue d'un nombre suffisant de signatures et ayant pour but la révision du susdit traité;

5^o Dans le cas où les circonstances ne permettraient pas aux Niçois d'envoyer la pétition susvisée, M. Piccon s'engage à soulever incidemment la question de Nice, et M. Bergondi, de son côté, s'engage à faire tout son possible pour provoquer une discussion à ce sujet. Si l'Assemblée admettait cette discussion, lesdits députés soutiendraient l'annulation du plébiscite de 1860.

6^o Si toutefois l'Assemblée venait à rejeter leur proposition de révision, les susdits s'engagent à se retirer en protestant, après avoir pris cependant part au vote de la paix.

Après avoir entendu les déclarations susdites, la commission se déclare satisfaite et décide d'accepter comme candidats du comité niçois à la députation de Bordeaux le général Garibaldi, les sieurs Piccon et Bergondi, et tous les membres ont signé après lecture.

Le comité.

CHRONIQUE

Le budget des cultes a été discuté samedi par la commission du budget. Le montant total du crédit des cultes s'élève à 53 millions, et ce chiffre n'a pas été modifié. La seule modification qui ait été introduite est une augmentation de 50,000 fr. au profit des desservants qui comptent un grand nombre d'années de service et sont dignes par leur position personnelle en même temps que par leurs fonctions de la plus légitime sympathie. Par contre, la commission a opéré une réduction de 50,000 fr. somme égale, sur le chapitre des secours aux églises et aux presbytères. Le chiffre de ce crédit s'élève à moins de 3,200,000 francs.

M. Laurier, député du Var qui avait été atteint d'une pleurésie, est aujourd'hui en pleine convalescence.

La *Patrie* assure que, au courant de la semaine, un membre de la commission de l'armée, M. le comte Octave de Bastard, dit-on, au nom de la très grande majorité de la commission, soumettra à l'Assemblée une proposition tendant à ce que, dans les remaniements ministériels qui peuvent se produire, le ministère de la guerre soit complètement laissé à l'écart et considéré comme étranger à la politique.

Le préfet du département du Var vient de prendre un arrêté suspendant le conseil municipal de Toulon, et instituant une commission chargée d'en remplir les fonctions. Entr'autres griefs reprochés à ce conseil municipal, nous trouvons celui d'être, en toute occasion, sorti illégalement de ses attributions.

Il ressort d'un article publié par la *Gazette de Spener* à la date du 23, qu'un grand nombre d'ouvriers allemands, sans travail, viennent actuellement en France pour s'y créer des moyens d'existence, mais que le

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 27 MAI 1874.

— 35 —

LE SERMENT DE MADELEINE

PAR CHARLES DESLYS.

XXXI. — ÉPILOGUE. — (Suite)

Un jeune officier, portant l'uniforme de capitaine d'infanterie de marine, parut en ce moment sur le seuil.

Le vieillard se redressa spontanément. Déjà ses sourcils se fronçaient. Avec un douloureux étonnement, il s'écria :

— Monsieur Justin Michaud !

— Capitaine, répondit-il en désignant les trois galons du képi qu'il portait à la main, je croyais avoir votre parole que, le jour où je serais votre égal en grade, vous m'appelleriez votre fils.

Un instant le vieux soldat demeura interdit.

— Votre parole, mon père, murmura Delphine... et la mienne...

— Lui ! se récria le capitaine Lambert, lui, Justin Michaud, le beau-frère de Labarthe !

— Puisque vous venez de prononcer

ce nom, répliqua le jeune officier, permettez-moi de vous apprendre qu'il y a deux mois, en arrivant à Brest, j'eus la chance de m'y rencontrer avec ce malheureux. Une grave maladie, vous le savez sans doute, avait fait différer son embarquement. Il était à l'hôpital soigné par sa femme qui fut admirable de dévouement. Elle lui sauva la vie. Moi, je lui rendis l'espoir.

— Comment cela ? fit Delphine.

— Rien de plus simple, s'expliqua Justin. C'est à la Nouvelle-Calédonie qu'il devait être déporté. Je m'y trouvais, il y a deux ans, lors de l'injuste proscription à laquelle mon pauvre père fut en butte, et qui s'étendit jusqu'à moi, me menaçant dans ma carrière.

Frappé de la beauté du pays, des ressources qu'il offre aux colons intelligents et courageux, je formai, je nourris le projet d'y faire venir ma famille et de nous établir là-bas comme tels. Plans, chiffres, dessins, tout était resté dans ma tête, et, mieux encore, dans ma valise. Un travail complet, un véritable mémoire. Je le soumis à Labarthe, et parvins à l'intéresser, à le passionner à son tour pour mon idée de colonisation. Sa force, sa santé, son caractère, tout l'y prédisposait. Il est bâti bien plutôt pour être pionnier que pour être notaire ! Son crime est de ceux qu'on aime à pardonner. Les sympathies qu'il a su déjà mériter, la confiance qu'il inspirera lui gagneront promptement

toute la liberté désirée. Quant à l'argent, ma femme et moi, nous lui prêterons le nôtre. Je suis riche maintenant. Outre le petit patrimoine qui me venait de ma mère, n'ai-je pas ma part dans l'héritage de ce Crésus villageois qui s'appelait Anselme. Oh ! nous pouvons l'accepter maintenant.

Quant à Labarthe, je vous le garantis, il en arrivera promptement à reconquérir, dans cette nouvelle patrie, la fortune, la considération, le bonheur. Un jour, bientôt, nous serons fiers qu'il soit de la famille, car, si ne pas faiblir eût été préférable, il est beau cependant, c'est presque une gloire, après avoir faibli, de se relever, par son repentir et sa vertu, dans l'estime des gens de cœur.

Pour toute réponse, le capitaine Lambert ouvrit ses bras à Justin Michaud.

Puis celui-ci, prenant la main de Delphine, et se retournant vers la porte restée entrouverte :

— Entre, bonne mère ! s'écria-t-il. Il a consenti... Viens embrasser ta fille !

La prédiction de Justin Michaud se réalisa.

En moins de six ans, Labarthe parvint à créer à la Nouvelle-Calédonie un établissement des plus prospères. Il s'était associé des déportés, qu'il sut ramener au bien. On le citait en exem-

ple. Déjà plusieurs commutations de peine avaient été sa récompense, lorsqu'une épidémie éclata.

La ferme de Labarthe se transforma en ambulance, et tel fut son dévouement, celui de Louise, qu'il obtint, aux applaudissements de toute la colonie, sa grâce entière.

De nouvelles années s'écoulaient, et le capitaine Lambert croyait, hélas ! ne jamais revoir sa fille aînée, lorsqu'un jour enfin, il la vit revenir, seule, et portant le deuil des veuves.

Les indigènes s'étaient révoltés, Labarthe, à la tête de ses serviteurs et de ses voisins, avait bravement combattu pour la colonie. Il était mort en défendant le drapeau français.

Une réhabilitation complète et glorieuse.

Le capitaine Lambert vit encore, et c'est la tête haute qu'il approche de la centaine. Sa maisonnette, agrandie, embellie, est maintenant une villa. Le commandant Justin Michaud y passe tous ses congés.

En tout temps, Mme Labarthe l'habite avec son père. Les visites de Delphine sont fréquentes, et, comme la famille est nombreuse, elle laisse toujours à sa sœur un de ses enfants. Ils adorent la tante Louise.

De l'autre côté du bourg, dans le cl-

mière, le monument, construit grâce à la souscription dont le procureur général eut l'initiative, s'élève sur la tombe de Jean Michaud.

On y lit, en abrégé, l'histoire du serment de Madeleine.

Ceux qui lui sont venus à l'aide dans sa tâche n'ont pas été oubliés.

Au-dessus de l'atelier de menuiserie de Vittel, vous verriez cette naïve enseigne :

BARNABÉ ET ANTOINE

successeurs du brave et regretté

JEAN MICHAUD

Madeleine habite maintenant au chef-lieu chez maître Raynal, son gendre ; il a épousé Jeannette.

Pstii-Pierre est avocat. Il venait de se signaler par de brillants débuts au barreau d'Epinal lorsque survint la désastreuse guerre de 1870.

Dès nos premiers revers, ce digne frère de Justin a quitté la toge pour le chassepot. Il combattit parmi les francs-tireurs des Vosges.

Le lieutenant-colonel Michaud commandait un des régiments de marche de l'armée de Paris.

FIN

CH. DESLYS.